

1^{ère} et 2^{ème} année grade Licence

Mathématique-Informatique-Economie (MIE)

Modalités de Contrôle des Connaissances Année Universitaire 2016-2017

Ces modalités ne concernent pas les étudiants du parcours Talents

I. Principes généraux

Les enseignements des deux années de licence sont organisés en quatre semestres S1 à S4. Chaque semestre est constitué d'un bloc fondamental et d'Unités d'Enseignement (UE) complémentaires, suivant la répartition donnée en annexe.

Chaque bloc fondamental est composé de plusieurs UE suivant la répartition donnée en annexe. A chaque UE est associé un certain nombre de crédits européens (ECTS) ; à chaque bloc est associée la somme des ECTS associés aux UE composant le bloc.

1- Inscription pédagogique

Pour être admis à suivre les cours et à se présenter à un examen, les candidats doivent avoir procédé, dans les relais requis, aux formalités d'inscription administrative auprès du service de la scolarité centrale et d'inscription pédagogique auprès de la scolarité du département MIDO. Ils doivent, en outre, avoir acquitté leurs droits de scolarité afin d'obtenir leur carte d'étudiant.

2- Note finale d'une UE

La note finale de première session d'une UE est obtenue par pondération entre des notes de contrôle continu, de projets, d'examens partiels et terminaux. La note de contrôle continu (cc) peut faire intervenir plusieurs éléments : projets, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

En cas de seconde session, la note finale d'une UE est obtenue par examen terminal. Elle se substitue à la note finale de première session de l'UE.

Toute UE pour laquelle l'étudiant a obtenu une note finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise ainsi que les ECTS associés.

3- Note finale d'un bloc fondamental

Un bloc est composé de plusieurs UE. Il lui est attribué une note finale N_b : cette note est la moyenne pondérée des notes finales des UE constituant le bloc, le poids de la note finale d'une UE étant égal aux ECTS associés à l'UE.

Un bloc fondamental dont la note finale N_b est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquis **sous réserve que la note finale de chaque UE composant le bloc soit supérieure ou égale à 5/20.**

La validation d'un bloc fondamental implique la validation de chaque UE composant le bloc et des ECTS associés.

4- Note finale d'un semestre

Chaque semestre est composé d'un bloc fondamental et d'UE complémentaires. La note finale d'un semestre est la moyenne pondérée des notes finales de toutes les UE constituant le semestre, le poids de la note finale d'une UE étant égal aux ECTS associés à l'UE.

Un semestre est définitivement acquis si **toutes** les conditions suivantes sont vérifiées :

- il est constitué d'au moins 30 ECTS et sa note finale est **supérieure ou égale à 10/20** ;

- la note finale du bloc fondamental du semestre est **supérieure ou égale à 8/20** ;

- la note finale de chaque UE du bloc fondamental du semestre est **supérieure ou égale à 5/20.**

La validation d'un semestre implique la validation de chaque UE de ce semestre et des ECTS associés.

3- Inscription en 3^{ème} année de Licence

- La troisième année de Licence mention Mathématiques appliquées parcours Mathématiques-Economie-Finance-Actuariat est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Economie de la deuxième année de Licence.
- La troisième année de Licence mention Mathématiques appliquées parcours Mathématiques-Informatique est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Informatique de la deuxième année de Licence.
- La troisième année de Licence mention Informatique des organisations parcours MIAGE et Décision est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Informatique de la deuxième année de Licence.
- Les étudiants désirant choisir en L3 un parcours auquel ils n'ont pas accès de droit devront soumettre leur candidature à une commission spécifique.

4- Nombre d'inscriptions en 1^{ère} et 2^{ème} année de licence (MIE)

Sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition d'une commission pédagogique constituée à cet effet, le nombre d'inscriptions est limité à 2 pour chacune des deux années de licence et à 3 sur les deux années de licence. Les étudiants ayant épuisé leurs droits à s'inscrire doivent déposer une demande motivée d'autorisation d'inscription supplémentaire à des dates précisées à l'issue du jury de seconde session.

5- Contrat en anglais

Un contrat pédagogique est proposé aux étudiants dont le niveau en anglais est évalué comme insuffisant par l'équipe pédagogique.

La signature de ce contrat par l'étudiant vaut engagement d'assiduité aux séances de TD de soutien et acceptation des conditions suivantes :

Clause du contrat :

- + 1 point ajouté à la note de CC pour assiduité
- + 2 points ajoutés à la note de CC pour assiduité et participation (engagement)
- - 1 point soustrait à la note de CC si l'étudiant est absent à plus de deux séances de soutien.

Le bonus s'applique uniquement pour augmenter à 12/20 maximum une moyenne de CC <12/20.

6- Inscription au parcours (2^{ème} année de licence) et aux UE libres

Un certain nombre d'UE étant laissé au libre choix de l'étudiant, celui-ci devra indiquer les UE choisies lors de son inscription pédagogique. Les dates à partir desquelles il ne sera plus possible de modifier le choix de parcours (en 2^{ème} année de licence) et d'UE libres sont détaillées ci-après. Postérieurement à ces dates, toute inscription sera considérée comme définitive et donnera lieu à une note finale d'UE (même en cas d'absence à l'examen).

1^{er} semestre :

- 1^{ère} année de licence : semaine du 10 octobre 2016 (*)
- 2^{ème} année de licence (**parcours et UE libres semestres 3 et 4**) : semaine du 19 septembre 2016 (*).

(*) Les dates précises des changements d'UE libres seront fixées ultérieurement et communiquées par affichage.

7- Absence

Toute absence à un examen partiel ou terminal ainsi qu'à « l'examen blanc » d'anglais est sanctionnée par la note 0. Aucune épreuve de rattrapage ne peut être organisée.

Une absence à une épreuve de contrôle continu est également sanctionnée par la note 0 sauf dérogation accordée par le responsable pédagogique de l'enseignement concerné sur présentation de pièces justificatives. Cette dérogation doit être demandée dans les 15 jours qui suivent l'épreuve **et ne peut s'appliquer à l'examen blanc d'anglais.**

8- Fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, l'enseignant responsable de la surveillance de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude (sans interrompre la participation à l'épreuve) et engage la procédure disciplinaire conformément au règlement intérieur.

Seule la section disciplinaire, saisie par les autorités habilitées, a compétence pour prononcer une sanction.

9- Aménagement du contrôle des connaissances

Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études, en application des dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2014, les étudiants appartenant aux catégories suivantes :

- inscrits en régime cumulatif ;
- étudiants salariés ou assurant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante ;
- chargés de famille ;
- femmes enceintes ;
- sportifs de haut niveau ; artistes ;
- étudiants handicapés ou justifiant de raison de santé ou de maternité ;
- réalisant un séjour motivé à l'étranger ;
- faisant objet d'une mesure privative de liberté.

Au titre de ce régime spécial, les étudiants concernés et qui en font expressément la demande auprès du Directeur du département bénéficient d'une suspension de contrôle continu pour l'ensemble des éléments constitutifs du cursus.

Par ailleurs, les étudiants indisponibles pour raison de santé sur une période d'au moins 30 jours consécutifs pourront bénéficier du régime spécial sur décision du Directeur du Département. Ce dernier arrêtera l'application de cette disposition, soit pour la période d'indisponibilité, soit pour l'ensemble du semestre, au vu de la demande de l'étudiant et des justificatifs médicaux présentés.

Dans tous les cas, sauf motif grave et imprévisible survenant en cours de scolarité, les candidats intéressés par le régime spécial devront en faire la demande dans le mois qui suit le début des enseignements auprès du Directeur du Département.

10- Commission pédagogique

Sur demande écrite d'un étudiant, incluant programmes et notes obtenues, une commission pédagogique constituée par le Directeur de département MIDO sera chargée :

1. de valider éventuellement les acquis résultant d'études dans une autre formation ou un autre établissement d'enseignement supérieur. Le cas échéant, les ECTS ainsi acquis (conformément à la circulaire) seront comptabilisés dans le total annuel mais les notes finales de blocs fondamentaux, de semestre et d'année seront calculées en ne tenant pas compte de ces UE acquises ;
2. en cas de changement de maquette des enseignements, d'établir les UE acquises par un étudiant redoublant en définissant une éventuelle correspondance entre les UE acquises et les UE de la maquette de l'année en cours ;
3. en cas de redoublement avec changement de parcours, d'établir les UE acquises par l'étudiant redoublant en définissant, lorsque c'est possible, des équivalences entre les UE des deux parcours.

Toute demande devra parvenir à la commission un mois après le début des cours du premier semestre et devra faire l'objet d'une réponse écrite de l'administration dans un délai d'un mois **au plus tard**.

IV. Rôle du jury

1- Rôle du jury – règles générales

Le jury prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté et en toute indépendance à partir de l'ensemble des résultats obtenus par chaque candidat lors de l'examen et lors du contrôle continu, le cas échéant.

La réunion du jury donne lieu à une délibération qui est obligatoirement sanctionnée par un procès-verbal.

La délibération du jury n'est pas soumise à l'obligation de motivation.

Toute contestation doit être formulée par écrit et adressée au président du jury dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats. L'intéressé dispose également, dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris. Cependant, il est rappelé que les étudiants ne peuvent pas remettre en cause le pouvoir souverain d'appréciation du jury porté sur la valeur de leurs prestations aux examens.

2- Jury de première session

A l'issue de la première session, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » et attribue les mentions.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas aux exigences précisées alinéa II.1 ; dans ce cas la note finale de l'année est conservée.

Le jury de première session peut dispenser un étudiant de repasser à la seconde session un semestre dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note finale du semestre est conservée pour la seconde session. Cependant l'étudiant peut renoncer (par écrit) à conserver sa note de semestre et repasser à la seconde session tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10. Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

Le jury de première session peut dispenser un étudiant de repasser à la seconde session un bloc fondamental dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note finale du bloc est conservée pour la seconde session. Cependant l'étudiant peut renoncer (par écrit) à conserver sa note de bloc et repasser à la seconde session tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10. Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

3- Jury de seconde session

A l'issue de la seconde session, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » et attribue les mentions.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas aux exigences précisées alinéa II ; dans ce cas la note finale de l'année est conservée.

Le jury de seconde session peut accorder à un étudiant un semestre dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note de ce semestre est conservée. L'étudiant peut renoncer à conserver son semestre, dans ce cas il doit le manifester par écrit lors de son inscription pédagogique.

Le jury de seconde session peut accorder à un étudiant un bloc fondamental dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note de ce bloc est conservée. L'étudiant peut renoncer à conserver son bloc, dans ce cas il doit le manifester par écrit lors de son inscription pédagogique.

Le jury de seconde session établit la liste des étudiants ajournés autorisés à s'inscrire dans l'année supérieure (inscription dite « conditionnelle »).

Le jury de seconde session se prononce sur l'autorisation de réinscription des étudiants ayant obtenu une note finale de l'année (Nf de deuxième session) inférieure à 5/20.

II. Deuxième année de licence

1) 2^e année de licence parcours Mathématiques-Economie

Une UE libre est à choisir au semestre 3 et au semestre 4 pour un total de 8 ECTS sur l'année.

Les enseignements de « Deuxième langue vivante 3&4 », « Histoire économique contemporaine » et « Sport » sont annuels et leur note finale est comptabilisée soit au semestre 3 soit au semestre 4 conformément à l'inscription pédagogique de l'étudiant.

Semestre 3 (parcours Mathématiques-Economie)

Bloc fondamental 3 (17 ECTS)	UE de parcours (13 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">Analyse 3 (5 ECTS - 20h CM+40h TD)Algèbre linéaire 3 (5 ECTS - 20h CM+40h TD)Probabilités discrètes et réelles (5 ECTS - 20h CM+40h TD)Anglais 3 (2 ECTS - 20h TD)	<ul style="list-style-type: none">Algorithmique et applications (5 ECTS - 20h CM+15h TD+15h TP)Macroéconomie : analyse de court et moyen terme (4 ECTS - 20h CM+20h TD) <p>- 1 UE libre à choisir parmi :</p> <ul style="list-style-type: none">Histoire économique contemporaine (4 ECTS - 40h CM)Deuxième langue vivante 3&4 (4 ECTS - 40h TD)Sport* (4ECTS)

Semestre 4 (parcours Mathématiques-Economie)

Bloc fondamental 4 (18 ECTS)	UE de parcours (12 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">Probabilités multidimensionnelles et théorèmes limites (8 ECTS - 20h CM+40h TD+20h TP)Calcul différentiel (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle (4 ECTS - 16h30 CM+20h TD+13h30 TP)Anglais 4 (2 ECTS - 20h TD)	<ul style="list-style-type: none">Introduction à la finance (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Microéconomie : Théorie de l'équilibre général (4 ECTS - 20h CM+20h TD) <p>- 1 UE libre à choisir parmi :</p> <ul style="list-style-type: none">Anglais – Culture et civilisation* (4 ECTS - 40h TD)Histoire économique contemporaine (4 ECTS - 40h CM)Macroéconomie internationale (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Deuxième langue vivante 3&4 (4 ECTS - 40h TD)Sport** (4ECTS)

* L'inscription à l'UE libre « Anglais - Culture et Civilisation » est soumise à un numerus clausus.

** Attention, l'UE libre « Sport » est limitée à une inscription sur les premières 2 années de Licence et est soumise à un numerus clausus.

2) 2^e année de licence parcours Mathématiques-Informatique

Une UE libre (4 ECTS) est à choisir au semestre 4.

Les enseignements de « Deuxième langue vivante 3&4 » et « sport » sont annuels et la note finale est comptabilisée au semestre 4.

Semestre 3 (parcours Mathématiques-Informatique)

Bloc fondamental 3 (17 ECTS)	UE de parcours (13 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">Analyse 3 (5 ECTS - 20h CM+40h TD)Algèbre linéaire 3 (5 ECTS - 20h CM+40h TD)Probabilités discrètes et réelles (5 ECTS - 20h CM+40h TD)Anglais 3 (2 ECTS - 20h TD)	<ul style="list-style-type: none">Algorithmique et applications (5 ECTS - 20h CM+15h TD+15h TP)Programmation C (4 ECTS - 20h CM+20h TD+ 9h TP)Architecture des ordinateurs (4 ECTS - 20h CM+20h TD)

Semestre 4 (parcours Mathématiques-Informatique)

Bloc fondamental 4 (18 ECTS)	UE de parcours (12 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">Probabilités multidimensionnelles et théorèmes limites (8 ECTS - 20h CM+40h TD+20h TP)Calcul différentiel (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle (4 ECTS - 16h30 CM+20h TD+13h30 TP)Anglais 4 (2 ECTS - 20h TD)	<ul style="list-style-type: none">Programmation objet (4 ECTS - 20h CM+20h TD+20h TP)Systèmes d'exploitation (4 ECTS - 20h CM+20h TD) <p>- 1 UE libre à choisir parmi :</p> <ul style="list-style-type: none">Anglais – Culture et civilisation* (4 ECTS - 40h TD)Introduction à la finance (4 ECTS - 20h CM+20h TD)Deuxième langue vivante 3&4 (4 ECTS - 40h TD)Sport** (4 ECTS)

* L'inscription à l'UE libre « Anglais - Culture et Civilisation » est soumise à un numerus clausus.

** Attention, l'UE libre « Sport » est limitée à une inscription sur les premières 2 années de Licence et est soumise à un numerus clausus.

N.B : L'UE libre Deuxième langue vivante LV3&4 peut être prise dans le cadre du bonus (cf. § 1.5 de la circulaire) en plus d'une autre UE libre.

1^{re} année de licence (MIE)

Semestre 1

UE Fondamentales 1 (UF1) Coefficient : 20 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC UEF 1 = $\frac{8N1 + 8N2 + 4N3}{20}$
A a 1	8	Note CC Examen	CC E	N1 = Max[0,4CC + 0,6E ; E] 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P	
A bc a c 1	8	Note CC Examen	CC E	N2 = Max[0,4CC + 0,6E ; E] 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P	
A c c a a 1	4	Note CC Examen	CC E	N3 = Max[0,4CC + 0,6E ; E] 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P	

UE Complémentaires 1 Coefficient : 10 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
I c d c a cc c	4	Note CC Examen	CC E	N1 = 0,5 CC + 0,5 E 0,5 CC = 0,2 cc + 0,3 P
A a 1	2	Note CC Examen	CC E	N2 = 0,5 cc + 0,5 E

Pc b c	4	Note CC Examen	CC E	N3 = 0,5 CC + 0,5 E CC = P
Oc a a d E c c	4	Note CC	CC	N4 = CC CC = 0,3cc + 0,7Pr
S c	4	Examen	E	N5 = E
D a a 1	4	Note CC1 Examen1	CC1 E1	N6 = 0,5CC + 0,5E
D a a 2		Note CC 2 Examen2	CC2 E2	

P = Partiel

cc = mini projets, exposés, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

1^{re} année de licence (MIE)

Semestre 2

UE Fondamentales 2 (UF2) Coefficient : 20 ECTS

UE	ECTS	Epreuves	NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
A a 2	6	Note CC Examen	CC E	UEF 2 = $\frac{6N1 + 6N2 + 4N3 + 4N4}{20}$
A bc ac 2	6	Note CC Examen	CC E	
M d a a ca d a a	4	Note CC Examen	CC E	
A c c a a 2	4	Note CC Examen	CC E	

UE Complémentaires 2 Coefficient : 14 ECTS

UE	ECTS	Epreuves	NOTE D'ENSEIGNEMENT
Macc c : A a d c	4	Note CC Examen	CC E
A a 2	2	Note CC Examen	CC E
O l c a	4	Note CC Examen	CC E

P = Partiel

cc = mini projets, exposés, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année de licence (MIE)

Parcours Mathématiques-Economie
Semestre 3

UE fondamentales (UF3)				Coefficient : 17 ECTS	
UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
A a 3	5	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	UEF 3 = $\frac{5N1 + 5N2 + 5N3 + 2N4}{17}$
A bc ac 3	5	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	
d cc Pc bab c	5	Note CC Examen	CC E	$N3 = \text{Max}[0,4\text{CC} + 0,6\text{E} ; \text{E}]$ $0,4 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,2 \text{P}$	
A a 3	2	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5 \text{CC} + 0,5 \text{E}$	

UE de parcours				Coefficient : 13 ECTS	
UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	
A c a ca	5	Note CC Examen	CC E	$N1 = 0,5 \text{CC} + 0,5 \text{E}$ $0,5 \text{CC} = \text{P}$	
Macc c : a a d c c c	4	Note CC Examen	CC E	$N2 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$ $0,5 \text{CC} = 0,2 \text{cc} + 0,3 \text{P}$	
H c c c a	4	Examen 1 Examen 2	E1 E2	$N3 = 0,5 \text{E1} + 0,5 \text{E2}$	
S c	4	Examen	E	$N4 = \text{E}$	
D a a 3	4	Note CC1 Examen1	CC1 E1	$N5 = 0,5\text{CC} + 0,5\text{E}$	
D a a 4		Note CC2 Examen2	CC2 E2		

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année de licence (MIE)

Parcours Mathématique-Economique
Semestre 4

UE fondamentales 4 (UF4)

Coefficient : **18 ECTS**

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
Pc bab d c	8	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4CC = 0,2 cc + 0,2 P$	UEF 4 = $8N1 + 4N2 + 4N3 + 2N4$ 18
Ca c d c	4	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4CC = 0,2 cc + 0,2 P$	
M d c : a bc a cc c acab c	4	Note CC Examen	CC E	$N3 = 0,3CC + 0,7E$ $CC=P$	
A a 4	2	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5CC + 0,5E$	

UE Complémentaires 4

Coefficient : **12 ECTS**

2^e année de licence (MIE)

Parcours Mathématiques-informatique
Semestre 3

UE Fondamentales 3 (UEF 3) Coefficient : 17 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
A a 3	5	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$	UEF 3 = $\frac{5N1 + 5N2 + 5N3 + 2N4}{17}$
A bc a c 3	5	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$	
Pc bab d cc c	5	Note CC Examen	CC E	$N3 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$	
A a 3	2	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5CC + 0,5E$	

UE Complémentaires 3 Coefficient : 13 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
Pc α a C	4	Projet Examen	Pr E	$N1 = 0,3Pr + 0,7E$
A c a ca	5	Note CC Examen	CC E	$N2 = 0,5CC + 0,5E$ $0,5 CC = P$
Aα c c d α a d	4	Projet Examen	Pr E	$N3 = 0,3Pr + 0,7E$

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année de licence (MIE)

Parcours Mathématiques-informatique
Semestre 4

UE Fondamentales 4 (UEF 4) Coefficient : 18 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
Pc bab d c	8	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$	UEF 4 = 8N1 + 4N2 + 4N3 + 2N4 18
Ca c d c	4	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4CC = 0,2 cc + 0,2 P$	
M d c : a bc a cc c acab c	4	Note CC Examen	CC E	$N3 = 0,3CC + 0,7E$ CC = P	
A a 4	2	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5CC + 0,5E$	

UE Complémentaires 4 Coefficient : 12 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
Pc ca a b	4	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4CC = 0,2 cc + 0,2 P$
S d a	4	Projet Examen	Pr E	$N2 = 0,3Pr + 0,7E$

l c d c a F a c	4	Note CC Examen	CC E	$N3 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,4 P$
A a C c C a	4	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5CC + 0,5E$
S c	4	Examen	E	$N5 = E$
D La Va 3	4	Note CC 1 Examen1	CC 1 E1	$N6 = 0,5CC + 0,5E$
D La Va 4		Note CC 2 Examen2	CC 2 E2	

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...